

RCS : BREST Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00134 Numéro SIREN : 837 573 732 Nom ou dénomination : 8 AIR BRETAGNE
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2023 sous le numéro de dépôt 5431

Société 8 AIR BRETAGNE
SAS au capital de 500 000 euros
Siège social : rue Blaise Pascal – ZA de Penhoat
29860 PLABENNEC

RCS BREST : 837 573 732

Dépot N° 5631

LE - 5 SEP. 2023

R.C.S. BREST

COMPTES CLOS LE 31 MARS 2023



8 Air Bretagne : Bilan Actif au 31/03/2023

	Exercice clos le : 31/03/2023			31/03/2022
	Brut	Amort., prov.	Net	Net
capital non appelé	AA			
Frais établissements	AB	AC		
frais recherche, developpt	AD	AE		
concessions, brevets, logiciels	AF	AG		
fonds commercial	AH	AI		
autres immo. incorporelles	AJ	AK		
acomptes / immo. incorporelles	AL	AM		
terrains	AN	AO		
constructions	AP	AQ		
matériel outillage	AR	AS		
autres immo. corporelles	AT	AU		
immo. en cours	AV	AW		
avances & acomptes	AX	AY		
participations	CU 3 217 324	CV	3 217 324	3 217 324
créances / participations	BB	BC		
autres titres immobilisés	BD 29	BE	29	200 215
prêts	BF	BG		
autres immo. financières	BH	BI		
Total actif immobilisé	BJ 3 217 353	BK	3 217 353	3 417 539
stock matières premières	BL	BM		
en-cours biens	BN	BO		
en-cours services	BP	BQ		
produits interm. & finis	BR	BS		
marchandises	BT	BU		
avances & acomptes versés	BV	BW		
clients & cptes rattachés	BX	BY		10 200
autres créances	BZ 19 574	CA	19 574	71 128
capital non versé	CB	CC		
valeurs mobilières de plac	CD 200 000	CE	200 000	290 000
disponibilités	CF 33 036	CG	33 036	31 194
charges const. d'avance	CH	CI		159
Total actif circulant	CJ 252 610	CK	252 610	402 681
charges à répartir	CL			
primes rembt obligations	CM			
écarts conversion actif	CN			
TOTAL GENERAL	CO 3 469 963	1A	3 469 963	3 820 220

8 Air Bretagne : Bilan Passif au 31/03/2023

		31/03/2023 Net	31-mars-22 Net
capital social	DA	500 000	500 000
prime d'émission	DB		
écarts de réévaluation	DC		
réserve légale	DD	50 000	50 000
réserves statutaires	DE		
réserves réglementées	DF	1 422 281	1 102 136
autres réserves	DG		
report à nouveau	DH		
résultat	DI	362 608	343 145
subventions d'investissement	DJ		
provisions réglementées	DK	48 977	39 638
Total capitaux propres	DL	2 383 866	2 034 919
produits titres participatifs	DM		
avances conditionnées	DN		
Total autres fonds propres	DO		
provisions pour risques	DP		
provisions pour charges	DQ		
Total provisions	DR		
emprunts obligataires convertibles	DS		
autres emprunts obligataires	DT	250 000	250 000
emprunts & dettes /Ets crédit	DU	0	728 000
emprunts & dettes fin. divers	DV	789 973	650 000
avances & acomptes reçus	DW		
dettes fournisseurs & rattachés	DX	3 231	5 192
dettes fiscales & sociales	DY	12 893	92 110
dettes sur immobilisations	DZ	30 000	60 000
autres dettes	EA		
produits const. d'avance	EB		
Total dettes	EC	1 086 098	1 785 301
écarts conversion passif	ED		
TOTAL GENERAL	EE	3 469 963	3 820 220

8 Air Bretagne : Compte de résultat au 31/03/2023

		31/03/2023 (12 mois)	31-mars-22 (12 mois)
Ventes marchandises	FC		
Production Vendue (biens)	FF		
Production Vendue (services)	FI	110 400	102 000
Total chiffre d'affaires	FL	110 400	102 000
Production stockée	FM		
Production immobilisée	FN		
Subventions d'exploitation	FO		
Reprises amort. & prov et TC	FP		
Autres produits	FQ	4	4
Total Pdts d'exploitation	FR	110 404	102 004
Achats marchandises	FS		
Variation de stocks	FT		
Achats matières premières et cons	FU		
Variation de stocks	FV		
Autres charges externes	FW	6 520	7 869
Impôts & taxes	FX	3 105	3 091
Rémunérations du personnel	FY	29 859	29 388
Charges sociales	FZ	11 457	11 306
Dotation aux amortissements	GA		
Dotation aux provisions	GC		
Dotation aux prov. pour risques	GD		
Autres charges	GE	7	9
Total charges d'exploitation	GF	50 947	51 664
RESULTAT D'EXPLOITATION	GG	59 457	50 340
Pdts financiers de participation	GJ	350 000	350 000
Autres intérêts & pdts assimilés	GL	4 837	3 184
Reprises prov. & transferts charges	GM		
Autres pdts financiers	GO		
Total produits financiers	GP	354 837	353 184
Dotations amort. & provisions	GQ		
Intérêts & charges assimilées	GR	42 644	57 755
Autres charges financières	GT		
Total charges financières	GU	42 644	57 755
RESULTAT FINANCIER	GV	312 193	295 429
RESULTAT COURANT	GW	371 650	345 769
Pdts exceptionnels s/op. de gestion	HA		
Pdts exceptionnels s/op. en capital	HB		
Reprises prov. & transferts charges	HC		
Total produits exceptionnels	HD		
Charges except. s/op. de gestion	HE		
Charges except. s/op. en capital	HF		
Dotations amort. & provisions	HG	9 339	9 795
Total charges exceptionnelles	HH	9 339	9 795
RESULTAT EXCEPTIONNEL	HI	-9 339	-9 795
Participation salariés	HJ		
Impôt société	HK	-297	-7 172
Total des Produits	HL	465 242	455 188
Total des Charges	HM	102 634	112 042
RESULTAT NET	HN	362 608	343 145

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Règles et méthodes comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

La société 8 AIR BRETAGNE présente les caractéristiques suivantes :

Total du bilan	:	3 469 963 Euros
Chiffre d'affaires	:	110 400 Euros
Résultat de l'exercice	:	362 608 Euros
Effectif moyen sur l'année comptable	:	0 salarié

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été établis le 31 mars 2023.

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires). Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Agencements et aménagements des constructions	:	10 ans
- Installations industrielles	:	2 à 5 ans
- Matériel et outillage	:	2 à 5 ans
- Matériel et transport	:	5 ans
- Mobilier de bureau	:	3 à 10 ans

Intégration fiscale

La société est en intégration fiscale avec la société VIB depuis le 01/04/2019.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix moyen d'achat.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production.

Une dépréciation des stocks de marchandises et autres approvisionnements est constatée pour le stock à très faible rotation à hauteur de 75% de la valeur d'inventaire de ce stock.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées selon la méthode des crédits projetés conforme à la recommandation 2003 r-01 du CNC en date du 01.04.2003.

La méthode d'évaluation est fondée sur le calcul de l'indemnité théorique future et actualisée due pour chaque salarié (ETAM et Cadres uniquement), pondéré d'un coefficient représentatif de la probabilité de présence du salarié dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'évaluation a été effectuée à partir des hypothèses suivantes :

- table de démographique : TF00-02 pour les femmes et TH00-02 pour les hommes
- évolution des salaires : 1.00 %
- taux de rotation du personnel (turn over) : table de présence standard
- taux moyen des charges sociales : 50 %
- taux d'actualisation : 1.75 %

Au 31/03/2023, le passif social correspondant au montant global des indemnités de fin de carrière est nul.

Changement de méthodes

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation en cours de l'exercice.

IMMOBILISATIONS

CADRE A			IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au		Acquisitions, créations, apports et virements de poste	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développements		TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagts.*			KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillages industriels				KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagts.*			KV		KW		KX	
		Matériel de transport			KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
		TOTAL III		LN	0	LO	0	LP	0	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G			8M		8T		
	Autres participations		8U		3 217 324	8V		8W		
	Autres titres immobilisés		1P		200 215	1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T			1U		1V		
			TOTAL IV		LQ	3 417 539	LR	0	LS	0
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0G	3 417 539	0H	0	0J	0	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en valeur d'origine des immobilisations en fin	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et développement		TOTAL I		C0		D0	0	D7
	Autres postes d'immobilisation incorporelles		TOTAL II		LV		LW	0	1X
CORPORELLES	Terrains				LX		LY	0	LZ
	Constructions	Sur sol propre			MA		MB	0	MC
		Sur sol d'autrui			MD		ME	0	MF
		Inst. gales. Agencts. et am. des constructions			MG		MH	0	MI
	Installations techniques, matériel et outillages industriels				MJ		MK	0	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. Agencts. et aménagants divers			MM		MN	0	MO
		Matériel de transport			MP		MQ	0	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			MS		MT	0	MU
		Emballages récupérables et divers*			MV		MW	0	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	0	NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	0	NF
		TOTAL III		0	NG	0	NH	0	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				0U		0V	0	0W
	Autres participations				0X		0Y	3 217 324	0Z
	Autres titres immobilisés				2B	200 186	2C	29	2D
	Prêts et autres immobilisations financières				2E		2 F	0	2G
			TOTAL IV		0	NJ	200 186	3 217 353	2H
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0	0K	200 186	3 217 353	0M	0

AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		0
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		0
Terrains			PI		PJ		PK		PL		0
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		0
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		0
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		0
Installations techniques, matériel et outillages industriels			PZ		QA		QB		QC		0
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements et aménagements divers		QD		QE		QF		QG		0
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		0
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		0
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		0
TOTAL I + II + III			QU	0	QV	0	QW	0	QX	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ON	0	OP	0	OQ	0	OR	0	0
CADRE B		VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					CADRE C		MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		
Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations		Reprises	
Frais d'établissement et recherche TOTAL I		QY		2J		2K		2L		2M	
Immob. Incorporelles TOTAL II		QZ		2N		2P		2R		2S	
Terrains		RA		RB		RC		2T		2U	
Constructions	sur sol propre	RD		RE		RF		2V		2W	
	sur sol d'autrui	RG		RH		RI		2X		2Y	
	Instal.gales., agenc.et amt.	RJ		RK		RL		2Z		3A	
Inst. Techniques mat. Et outillage		RM		RN		RO		3B		3C	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Gales, agenc, amt.	RP		RQ		RR		3D		3E	
	Matériel transport	RS		RT		RU		3F		3G	
	Mat. Bureau et info, mob.	RV		RW		RX		3H		3J	
	Emballages récup. Et divers	RY		RZ		SA		3K		3L	
TOTAL III		SB	0	SC	0	SD	0	SE	0	SF	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		SG	0	SH	0	SJ	0	SK	0	SL	0
CADRE D											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Charges à répartir sur plusieurs exercices								SM		SN	0
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	0

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN				
	Euros			
	Montant au Début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la Fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix.....	39 638	9 339		48 977
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I	39 638	9 339	0	48 977
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges.....				
Provisions pour garanties données aux clients.....				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risque et charges				
TOTAL II				
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours.....				
Sur comptes clients.....				
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	39 638	9 339	0	48 977
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation				
- financiers		9 339		
- exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)				

**ÉTAT DES ECHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA						
	Autres créances clients			UX						
	Créances représentative de titres prêtés * Provision pour dépréciation antérieurement constituée *			UU						
	Personnel et comptes rattachés			UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	18 792		18 792		
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	530		530		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN					
		Divers			VP					
	Groupe et associés (2)			VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	252		252			
	Charges constatées d'avance			VS						
	TOTAUX			VT	19 574	VU	19 574	VV	0	
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut (1)		A 1 an au plus (2)		A plus d'1 an et 5 ans au plus (3)		A plus de 5 ans (4)	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		250 000				250 000			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		3 231		3 231					
Personnel et comptes rattachés		8C		1 673		1 673					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		1 605		1 605					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		1 840		1 840					
	Obligations sautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		7 775		7 775					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		30 000		30 000					
Groupe et associés (2)		VI		789 973		789 973					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés *		SZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY		1 086 097	VZ	836 097		250 000			0
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	728 000						

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Articles 10 et 24-15)

Eléments relevant De plusieurs Postes du bilan	Montant concernant Les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations.....	0	0	
Créances rattachées à des participations.....			
Prêts			
Autres titres immobilisés.....	0	0	
Autres immobilisations financières.....			
Total Immobilisations	0	0	
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés.....	0	0	
Autres créances.....	0	0	
Capital souscrit appelé, non versé			
Total Créances	0	0	
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....	789 973	0	
Emprunts et dettes financières divers.....			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	0	0	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes.....			
Total Dettes	789 973	0	

FONDS COMMERCIAL

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 19)

Néant

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/03/23	31/03/22
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés.....		
Autres créances.....	252	0
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	3491	
Total	3 743	0

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	31/03/23	31/03/22
Autres créances		
409800 RRR A OBTENIR AVR A RECEV.....	252	
428700 PERSONNEL PRODUITS A RECEVOIR.....		
438700 PRODUITS PERSONNEL.....		
455805 INTERETS COURUS 8 AIR BRETAGNE		
468700 DIVERS PRODUITS A RECEVOIR.....		
Total	252	0
Disponibilités		
518700 INTERETS COURUS A RECEVOIR	3 491	0
Total	3 491	0
TOTAL GENERAL	3 743	0

CHARGES A PAYER

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/03/23	31/03/22
Emprunts obligataires convertibles.....		
Autres emprunts obligataires.....		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....		
Emprunts et dettes financières divers.....	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	3 231	5 192
Dettes fiscales et sociales.....	718	721
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....		
Autres dettes :		
Total	3 949	5 913

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	31/03/23	31/03/22
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
168840 INTERETS COURUS NON ECHUS	0	0
Emprunts et dettes financières divers		
455800 INTERETS COURUS / COMPTE COURANT VIB	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
408000 FOURNISS.FACT.NON PARVENUES	3 231	5 192
Total	3 231	5 192
Dettes fiscales et sociales		
428200 DETTES PROV. POUR CONGES.....		
438200 CHARG.SOCIAL/CONGES A PAYER.....		
447300 CET.....	119	122
447400 TAXE D'APPRENTISSAGE.....	33	41
447600 FORMATION CONTINUE.....	0	0
448600 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER.....	566	558
	718	721
Autres dettes		
419800 CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	0	0
Total	0	0
TOTAL GENERAL	3 949	5 913

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 23)

Produits constatés d'avance	31/03/23	31/03/22
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total		

Charges constatées d'avance	31/03/23	31/03/22
Charges d'exploitation		159
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	0	159

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

	31/03/23	31/03/22
Produits Except. sur opération en capital		
775200 Immob. Corporelles.....		
775600 Immobilisations financières.....		
Total	0	0
Reprises sur provisions et transfert de charges		
787300 Reprise/ provision réglementées (stocks)		
Total	0	0
TOTAL GENERAL	0	0

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

	31/03/23	31/03/22
Charges except. sur opérations de gestion (6 bis)		
671200 Pénalités amendes fisc. Pén.	0	0
671000 Autres charg. Exceptionnelles / Op. gestion	0	0
Total	0	0
Charges except. sur opérations en capital		
675000 VNC des éléments d'actifs cédés	0	0
Total	0	0
Dotations amort. & provisions		
687250 Dotations aux amortissements dérogatoires	9 339	9 795
Total	9 339	9 795
TOTAL GENERAL	9 339	9 795

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-12)

Différentes Catégories De titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début De l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin D'exercice
Total	1.00 euros	500 000			500 000

CREDIT BAIL - ETAT NEANT

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 53)

Postes du bilan	Valeur D'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur Nette théorique	Redevances	
		Exercice	cumulées		exercice	cumulées

Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations En cours						
Total						

Postes du bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de Cinq ans	Total		

Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations En cours						
Total						

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-9 et 24-16)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier.....	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites et assimilés	
Autres engagements donnés :	
Total (1)	0

(1) Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Total (2)	

(2) Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements réciproques	Montant
Total	

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-8)

	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeurs nettes comptables des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	0	0	0

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-24)

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions réglementées : - Amortissements dérogatoires - Provisions pour hausse des prix - Provisions pour fluctuation des cours	48 977
Autres : - Provisions non déductibles.....	

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation : - Provisions pour congés payés - Participation des salariés.....	
Autres : - provisions non déductibles.....	

Amortissements réputés différés Déficits reportables Moins-values à long terme	
--	--

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-21)

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis.....			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Prestations de services.....	110 400		110 400
Ventes de marchandises.....			
Produits des activités annexes			
Total	110 400		110 400

EFFECTIF MOYEN

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-22)

31/03/23

	Cadre	0
	Employés	0
	Ouvriers	0
	Apprenti	0
	TOTAL	0

TRANSFERTS DE CHARGES

(Arrêt du 27-04-1982)

Nature des transferts de charges	Montant
Transfert des charges	0
Total	0

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-11)

Capital	Capitaux propres	Quote-part Du capital Détenue en pourcentage	Résultat Du dernier Exercice clos
---------	---------------------	---	--

A – RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 – Filiales (plus de 50 % du capital détenu) : SAS VIB – 29860 PLABENNEC	1 036 311	2 317 251	100%	724 919
2 – Participations (de 10 à 50 % du capital détenu) SAS MENCO BREST – 29490 GUIPAVAS	30 000	203 022	40%	132 208
B – RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 – Filiales non reprises en A : a) françaises b) étrangères				
2 – Participations non reprises en A : a) françaises b) étrangères				

Société 8 AIR BRETAGNE
SAS au capital de 500 000 euros
Siège social : rue Blaise Pascal – ZA de Penhoat
29860 PLABENNEC

RCS BREST : 837 573 732

Dépot N° 5431

LE - 5 SEP. 2023

R.C.S. BREST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 25 JUILLET 2023

.../...

II - DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos au 31 mars 2023, soit la somme de 362 607,92 euros, ainsi qu'il suit :

- au poste « Autres Réserves » pour 332 607,92 €
- et le solde aux associés à titre de distribution de dividendes pour 30 000,00 €

Total égal au bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023.....362 607,92 €

Soit un dividende de 0,06 euros pour chacune des 500 000 actions composant le capital social, éligible en totalité à la réfaction de 40 % prévue par l'article 158,3-2° du Code Général des Impôts : les dividendes seront mis en paiement, au siège social, à compter de ce jour, dans le délai légal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice social écoulé.

L'assemblée générale ordinaire informe les associés que les dividendes et distributions assimilées perçus par les personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis, l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,80% perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,20 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensés du prélèvement à la source les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables, célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement. L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,80% auquel s'ajoute 17,20% de prélèvements sociaux soit, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur la PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

L'assemblée générale ordinaire annuelle rappelle qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois derniers exercices sociaux clos :

EXERCICES	DIVIDENDE NET	
31 mars 2020	NEANT	

FF

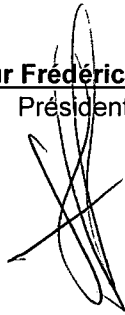
31 mars 2021	9 000 €	Le montant des revenus distribués éligibles à la réfaction de 40% s'élevait à 9 000 €
31 mars 2022	23 000 €	Le montant des revenus distribués éligibles à la réfaction de 40% s'élevait à 23 000 €

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité** des associés présents et représentés.

.../...

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur Frédéric FRICAUD
Président



Société 8 AIR BRETAGNE
SAS au capital de 500 000 euros
Siège social : rue Blaise Pascal – ZA de Penhoat
29860 PLABENNEC

RCS BREST : 837 573 732

Dépot N° 5431

LE - 5 SEP. 2023

R.C.S. BREST

EXTRAIT DU TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 25 JUILLET 2023

.../...

II - DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos au 31 mars 2023, soit la somme de 362 607,92 euros, ainsi qu'il suit :

- au poste « Autres Réserves » pour..... 332 607,92 €
- et le solde aux associés à titre de distribution de dividendes pour 30 000,00 €

Total égal au bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023.....362 607,92 €

Soit un dividende de 0,06 euros pour chacune des 500 000 actions composant le capital social, éligible en totalité à la réfaction de 40 % prévue par l'article 158,3-2° du Code Général des Impôts : les dividendes seront mis en paiement, au siège social, à compter de ce jour, dans le délai légal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice social écoulé.

L'assemblée générale ordinaire informe les associés que les dividendes et distributions assimilées perçus par les personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis, l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,80% perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,20 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensés du prélèvement à la source les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables, célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation, sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement. L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,80% auquel s'ajoute 17,20% de prélèvements sociaux soit, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur la PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

FF

L'assemblée générale ordinaire annuelle rappelle qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois derniers exercices sociaux clos :

EXERCICES	DIVIDENDE NET	
31 mars 2020	NEANT	
31 mars 2021	9 000 €	Le montant des revenus distribués éligibles à la réfaction de 40% s'élevait à 9 000 €
31 mars 2022	23 000 €	Le montant des revenus distribués éligibles à la réfaction de 40% s'élevait à 23 000 €

Cette résolution est

.../...

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur Frédéric FRICAUD
Président





Dépot N° 5631

LE - 5 SEP. 2023

R.C.S. BREST

8 AIR BRETAGNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/03/2023

8 AIR BRETAGNE
SAS au capital de 500 000 €
Siège social : Rue Blaise Pascal
ZA de Penhoat
29860 PLABENNEC

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/03/2023

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 8 AIR BRETAGNE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 8 AIR BRETAGNE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne :

Immobilisations financières :

La note « Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des titres de participations.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de valorisation des immobilisations financières et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS 8 AIR BRETAGNE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à St Sébastien sur Loire,
Le 7 juillet 2023

Delphine MERCIER

✓ Certified by  yousign

Pour la SAS SECOGÈREC,

Société de Commissaires aux Comptes

**Membre de la Compagnie
Régionale Ouest-Atlantique**

Delphine MERCIER

COMPTES ANNUELS

8 Air Bretagne : Bilan Actif au 31/03/2023

	Exercice clos le : 31/03/2023			31/03/2022
	Brut	Amort., prov.	Net	Net
capital non appelé	AA			
Frais établissements	AB	AC		
frais recherche, developpt	AD	AE		
concessions, brevets, logiciels	AF	AG		
fonds commercial	AH	AI		
autres immo. incorporelles	AJ	AK		
acomptes /immo. incorporelles	AL	AM		
terrains	AN	AO		
constructions	AP	AQ		
matériel outillage	AR	AS		
autres immo. corporelles	AT	AU		
immo. en cours	AV	AW		
avances & acomptes	AX	AY		
participations	CU 3 217 324	CV	3 217 324	3 217 324
créances / participations	BB	BC		
autres titres immobilisés	BD 29	BE	29	200 215
prêts	BF	BG		
autres immo. financières	BH	BI		
Total actif immobilisé	BJ 3 217 353	BK	3 217 353	3 417 539
stock matières premières	BL	BM		
en-cours biens	BN	BO		
en-cours services	BP	BQ		
produits interm. & finis	BR	BS		
marchandises	BT	BU		
avances & acomptes versés	BV	BW		
clients & cptes rattachés	BX	BY		10 200
autres créances	BZ 19 574	CA	19 574	71 128
capital non versé	CB	CC		
valeurs mobilières de plac	CD 200 000	CE	200 000	290 000
disponibilités	CF 33 036	CG	33 036	31 194
charges const. d'avance	CH	CI		159
Total actif circulant	CJ 252 610	CK	252 610	402 681
charges à répartir	CL			
primes rembt obligations	CM			
écarts conversion actif	CN			
TOTAL GENERAL	CO 3 469 963	1A	3 469 963	3 820 220

8 Air Bretagne : Bilan Passif au 31/03/2023

		31/03/2023 Net	31-mars-22 Net
capital social	DA	500 000	500 000
prime d'émission	DB		
écarts de réévaluation	DC		
réserve légale	DD	50 000	50 000
réserves statutaires	DE		
réserves réglementées	DF	1 422 281	1 102 136
autres réserves	DG		
report à nouveau	DH		
résultat	DI	362 608	343 145
subventions d'investissement	DJ		
provisions réglementées	DK	48 977	39 638
Total capitaux propres	DL	2 383 866	2 034 919
produits titres participatifs	DM		
avances conditionnées	DN		
Total autres fonds propres	DO		
provisions pour risques	DP		
provisions pour charges	DQ		
Total provisions	DR		
emprunts obligataires convertibles	DS		
autres emprunts obligataires	DT	250 000	250 000
emprunts & dettes /Ets crédit	DU	0	728 000
emprunts & dettes fin. divers	DV	789 973	650 000
avances & acomptes reçus	DW		
dettes fournisseurs & rattachés	DX	3 231	5 192
dettes fiscales & sociales	DY	12 893	92 110
dettes sur immobilisations	DZ	30 000	60 000
autres dettes	EA		
produits const. d'avance	EB		
Total dettes	EC	1 086 098	1 785 301
écarts conversion passif	ED		
TOTAL GENERAL	EE	3 469 963	3 820 220

8 Air Bretagne : Compte de résultat au 31/03/2023

		31/03/2023 (12 mois)	31-mars-22 (12 mois)
Ventes marchandises	FC		
Production Vendue (biens)	FF		
Production Vendue (services)	FI	110 400	102 000
Total chiffre d'affaires	FL	110 400	102 000
Production stockée	FM		
Production immobilisée	FN		
Subventions d'exploitation	FO		
Reprises amort. & prov et TC	FP		
Autres produits	FQ	4	4
Total Pdts d'exploitation	FR	110 404	102 004
Achats marchandises	FS		
Variation de stocks	FT		
Achats matières premières et cons	FU		
Variation de stocks	FV		
Autres charges externes	FW	6 520	7 869
Impôts & taxes	FX	3 105	3 091
Rémunérations du personnel	FY	29 859	29 388
Charges sociales	FZ	11 457	11 306
Dotation aux amortissements	GA		
Dotation aux provisions	GC		
Dotation aux prov. pour risques	GD		
Autres charges	GE	7	9
Total charges d'exploitation	GF	50 947	51 664
RESULTAT D'EXPLOITATION	GG	59 457	50 340
Pdts financiers de participation	GJ	350 000	350 000
Autres intérêts & pdts assimilés	GL	4 837	3 184
Reprises prov. & transferts charges	GM		
Autres pdts financiers	GO		
Total produits financiers	GP	354 837	353 184
Dotations amort. & provisions	GQ		
Intérêts & charges assimilées	GR	42 644	57 755
Autres charges financières	GT		
Total charges financières	GU	42 644	57 755
RESULTAT FINANCIER	GV	312 193	295 429
RESULTAT COURANT	GW	371 650	345 769
Pdts exceptionnels s/op. de gestion	HA		
Pdts exceptionnels s/op. en capital	HB		
Reprises prov. & transferts charges	HC		
Total produits exceptionnels	HD		
Charges except. s/op. de gestion	HE		
Charges except. s/op. en capital	HF		
Dotations amort. & provisions	HG	9 339	9 795
Total charges exceptionnelles	HH	9 339	9 795
RESULTAT EXCEPTIONNEL	HI	-9 339	-9 795
Participation salariés	HJ		
Impôt société	HK	-297	-7 172
Total des Produits	HL	465 242	455 188
Total des Charges	HM	102 634	112 042
RESULTAT NET	HN	362 608	343 145

ANNEXE

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Règles et méthodes comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

La société 8 AIR BRETAGNE présente les caractéristiques suivantes :

Total du bilan	:	3 469 963 Euros
Chiffre d'affaires	:	110 400 Euros
Résultat de l'exercice	:	362 608 Euros
Effectif moyen sur l'année comptable	:	0 salarié

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été établis le 31 mars 2023.

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires). Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Agencements et aménagements des constructions	:	10 ans
- Installations industrielles	:	2 à 5 ans
- Matériel et outillage	:	2 à 5 ans
- Matériel et transport	:	5 ans
- Mobilier de bureau	:	3 à 10 ans

Intégration fiscale

La société est en intégration fiscale avec la société VIB depuis le 01/04/2019.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix moyen d'achat.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production.

Une dépréciation des stocks de marchandises et autres approvisionnements est constatée pour le stock à très faible rotation à hauteur de 75% de la valeur d'inventaire de ce stock.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées selon la méthode des crédits projetés conforme à la recommandation 2003 r-01 du CNC en date du 01.04.2003.

La méthode d'évaluation est fondée sur le calcul de l'indemnité théorique future et actualisée due pour chaque salarié (ETAM et Cadres uniquement), pondéré d'un coefficient représentatif de la probabilité de présence du salarié dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'évaluation a été effectuée à partir des hypothèses suivantes :

- table de démographique : TF00-02 pour les femmes et TH00-02 pour les hommes
- évolution des salaires : 1.00 %
- taux de rotation du personnel (turn over) : table de présence standard
- taux moyen des charges sociales : 50 %
- taux d'actualisation : 1.75 %

Au 31/03/2023, le passif social correspondant au montant global des indemnités de fin de carrière est nul.

Changement de méthodes

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation en cours de l'exercice.

IMMOBILISATIONS

CADRE A			IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au		Acquisitions, créations, apports et virements de poste		
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développements				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre				KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui				KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménags.*				KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillages industriels					KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménags.*				KV		KW		KX	
		Matériel de transport				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
Avances et acomptes					LK		LL		LM		
				TOTAL III	LN	0	LO	0	LP	0	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U	3 217 324	8V		8W	
	Autres titres immobilisés					1P	200 215	1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V	
					TOTAL IV	LQ	3 417 539	LR	0	LS	0
				TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	OG	3 417 539	OH	0	OJ	0	

CADRE B		IM M OBILISATIONS S		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en valeur d'origine des immobilisations en fin	
				par virement de poste à poste		Par cession à destiers ou mises hors services ou résultant			
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et développement		TOTAL I		C0		D0	0	D7
	Autres postes d'immobilisation incorporelles		TOTAL II		LV		LW	0	1X
CORPORELLES	Terrains				LX		LY	0	LZ
	Constructions	Sur sol propre			MA		MB	0	MC
		Sur sol d'autrui			MD		ME	0	MF
		Inst. gales. Agencts. et am. des constructions			MG		MH	0	MI
	Installations techniques, matériel et outillages industriels			MJ		MK	0	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. Agencts. et aménagents divers			MM		MN	0	MO
		Matériel de transport			MP		MQ	0	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			MS		MT	0	MU
		Emballages récupérables et divers*			MV		MW	0	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	0	NB
Avances et acomptes		NC		ND		NE	0	NF	
		TOTAL III	0	NG	0	NH	0	NI	0
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				0U		0V	0	0W
	Autres participations				0X		0Y	3 217 324	0Z
	Autres titres immobilisés				2B	200 186	2C	29	2D
	Prêts et autres immobilisations financières				2E		2 F	0	2G
			TOTAL IV	0	NJ	200 186	NK	3 217 353	2H
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	0	OK	200 186	OL	3 217 353	OM	0

AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN	0		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH	0		
Terrains			PI		PJ		PK		PL	0		
Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	0		
Constructions			PR		PS		PT		PU	0		
Sur sol d'autrui			PV		PW		PX		PY	0		
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PZ		QA		QB		QC	0		
Installations techniques, matériel et outillages industriels			QD		QE		QF		QG	0		
Autres immobilisations corporelles			QH		QI		QJ		QK	0		
Inst. générales, agencements et aménagements divers			QL		QM		QN		QO	0		
Matériel de transport			QP		QR		QS		QT	0		
Matériel de bureau et informatique, mobilier												
Emballages récupérables et divers												
TOTAL I + II + III			QU	0	QV	0	QW	0	QX	0		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ON	0	OP	0	OQ	0	OR	0		
CADRE B		VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					CADRE C		MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations		Reprises		
Frais d'établissement et recherche TOTAL I		QY		2J		2K		2L		2M		
Immob. Incorporelles TOTAL II		QZ		2N		2P		2R		2S		
Terrains		RA		RB		RC		2T		2U		
Constructions	sur sol propre	RD		RE		RF		2V		2W		
	sur sol d'autrui	RG		RH		RI		2X		2Y		
	Instal.gales., agenc.et amt.	RJ		RK		RL		2Z		3A		
Inst. Techniques mat. Et outillage		RM		RN		RO		3B		3C		
Autres immobilisations corporelles	Inst. Gales, agenc, amt.	RP		RQ		RR		3D		3E		
	Matériel transport	RS		RT		RU		3 F		3G		
	Mat. Bureau et info, mob.	RV		RW		RX		3H		3J		
	Emballages récup. Et divers	RY		RZ		SA		3K		3L		
TOTAL III		SB	0	SC	0	SD	0	SE	0	SF	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		SG	0	SH	0	SJ	0	SK	0	SL	0	
CADRE D												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Charges à répartir sur plusieurs exercices								SM		SN		0
Primes de remboursement des obligations								SP		SR		

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN				
	Euros			
	Montant au Début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la Fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix.....	39 638	9 339		48 977
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I	39 638	9 339	0	48 977
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges.....				
Provisions pour garanties données aux clients.....				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risque et charges				
TOTAL II				
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours.....				
Sur comptes clients.....				
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	39 638	9 339	0	48 977
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation				
- financiers		9 339		
- exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)				

ÉTAT DES ECHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA						
	Autres créances clients			UX						
	Créances représentative de titres prêtés * Provision pour dépréciation antérieurement constituée *			UQ						
	Personnel et comptes rattachés			UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	18 792		18 792		
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	530		530		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN					
		Divers			VP					
	Groupe et associés (2)			VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	252		252			
	Charges constatées d'avance			VS						
	TOTAUX			VT	19 574	VU	19 574	VV	0	
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut (1)		A 1 an au plus (2)		A plus d'1 an et 5 ans au plus (3)		A plus de 5 ans (4)	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	250 000					250 000			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 231			3 231					
Personnel et comptes rattachés		8C	1 673			1 673					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 605			1 605					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 840			1 840					
	Obligations sautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 775			7 775					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	30 000			30 000					
Groupe et associés (2)		VI	789 973			789 973					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés *		SZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 086 097	VZ	836 097		250 000				0
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	728 000							

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Articles 10 et 24-15)

Eléments relevant De plusieurs Postes du bilan	Montant concernant Les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
Immobilisations incorporelles Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations.....	0	0	
Créances rattachées à des participations.....			
Prêts			
Autres titres immobilisés.....	0	0	
Autres immobilisations financières.....			
Total Immobilisations	0	0	
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés.....	0	0	
Autres créances.....	0	0	
Capital souscrit appelé, non versé			
Total Créances	0	0	
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....	789 973	0	
Emprunts et dettes financières divers.....			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	0	0	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes.....			
Total Dettes	789 973	0	

FONDS COMMERCIAL

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 19)

Néant

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/03/23	31/03/22
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés.....		
Autres créances.....	252	0
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	3491	
Total	3 743	0

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	31/03/23	31/03/22
Autres créances		
409800 RRR A OBTENIR AVR A RECEV.....	252	
428700 PERSONNEL PRODUITS A RECEVOIR.....		
438700 PRODUITS PERSONNEL.....		
455805 INTERETS COURUS 8 AIR BRETAGNE		
468700 DIVERS PRODUITS A RECEVOIR.....		
Total	252	0
Disponibilités		
518700 INTERETS COURUS A RECEVOIR	3 491	0
Total	3 491	0
TOTAL GENERAL	3 743	0

CHARGES A PAYER

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/03/23	31/03/22
Emprunts obligataires convertibles.....		
Autres emprunts obligataires.....		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....		
Emprunts et dettes financières divers.....	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	3 231	5 192
Dettes fiscales et sociales.....	718	721
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....		
Autres dettes :		
Total	3 949	5 913

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	31/03/23	31/03/22
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
168840 INTERETS COURUS NON ECHUS	0	0
Emprunts et dettes financières divers		
455800 INTERETS COURUS / COMPTE COURANT VIB	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
408000 FOURNISS.FACT.NON PARVENUES	3 231	5 192
Total	3 231	5 192
Dettes fiscales et sociales		
428200 DETTES PROV. POUR CONGES.....		
438200 CHARG.SOCIAL/CONGES A PAYER.....		
447300 CET.....	119	122
447400 TAXE D'APPRENTISSAGE.....	33	41
447600 FORMATION CONTINUE.....	0	0
448600 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER.....	566	558
	718	721
Autres dettes		
419800 CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	0	0
Total	0	0
TOTAL GENERAL	3 949	5 913

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 23)

Produits constatés d'avance	31/03/23	31/03/22
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total		

Charges constatées d'avance	31/03/23	31/03/22
Charges d'exploitation		159
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	0	159

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

		31/03/23	31/03/22
Produits Except. sur opération en capital			
775200 Immob. Corporelles.....			
775600 Immobilisations financières.....			
Total		0	0
Reprises sur provisions et transfert de charges			
787300 Reprise/ provision réglementées (stocks)			
Total		0	0
TOTAL GENERAL		0	0

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

		31/03/23	31/03/22
Charges except. sur opérations de gestion (6 bis)			
671200 Pénalités amendes fisc. Pén.		0	0
671000 Autres charg. Exceptionnelles / Op. gestion		0	0
Total		0	0
Charges except. sur opérations en capital			
675000 VNC des éléments d'actifs cédés		0	0
Total		0	0
Dotations amort. & provisions			
687250 Dotations aux amortissements dérogatoires		9 339	9 795
Total		9 339	9 795
TOTAL GENERAL		9 339	9 795

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-12)

Différentes Catégories De titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début De l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin D'exercice
Total	1.00 euros	500 000			500 000

CREDIT BAIL - ETAT NEANT

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 53)

Postes du bilan	Valeur D'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur Nette théorique	Redevances	
		Exercice	cumulées		exercice	cumulées

Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations En cours						
Total						

Postes du bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de Cinq ans	Total		

Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations En cours						
Total						

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-9 et 24-16)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier.....	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites et assimilés	
Autres engagements donnés :	
Total (1)	0

(1) Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Total (2)	

(2) Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements réciproques	Montant
Total	

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-8)

	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeurs nettes comptables des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	0	0	0

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-24)

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions réglementées :	
- Amortissements dérogatoires	
- Provisions pour hausse des prix	
- Provisions pour fluctuation des cours	48 977
Autres :	
- Provisions non déductibles.....	

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- Provisions pour congés payés	
- Participation des salariés.....	
Autres :	
- provisions non déductibles.....	
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-21)

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis.....			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Prestations de services.....	110 400		110 400
Ventes de marchandises.....			
Produits des activités annexes			
Total	110 400		110 400

EFFECTIF MOYEN

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-22)

31/03/23

	Cadre	0
	Employés	0
	Ouvriers	0
	Apprenti	0
	TOTAL	0

TRANSFERTS DE CHARGES

(Arrêt du 27-04-1982)

Nature des transferts de charges	Montant
Transfert des charges	0
Total	0

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-11)

Capital	Capitaux propres	Quote-part Du capital Détenue en pourcentage	Résultat Du dernier Exercice clos
---------	---------------------	---	--

A – RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 – Filiales (plus de 50 % du capital détenu) : SAS VIB – 29860 PLABENNEC	1 036 311	2 317 251	100%	724 919
2 – Participations (de 10 à 50 % du capital détenu) SAS Menco Brest – 29490 GUIPAVAS	30 000	203 022	40%	132 208
B – RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 – Filiales non reprises en A :				
a) françaises				
b) étrangères				
2 – Participations non reprises en A :				
a) françaises				
b) étrangères				



APROJURIS

CONSEILS

Avocats associés

Jean-Christophe NAULEAU *

Avocat spécialisé en Droit des Sociétés
jean-christophe.nauleau@aprojuris.fr

Ronan JOLY **

D.J.C.E. Droit des Affaires
ronan.joly@aprojuris.fr

Laurent MORDRELLE **

Master II - Droit des Affaires
laurent.mordrelle@aprojuris.fr

Avocats **

Adam MASSEAU

adam.masseaux@aprojuris.fr

Claire DELANNOY *

claire.delannoy@aprojuris.fr

Juristes

Élodie CRUAUD-MORICET

elodie.cruaud@aprojuris.fr

Guillaume MORIN

guillaume.morin@aprojuris.fr

Greffes du Tribunal de Commerce

Service des dépôts des comptes

150, Rue Ernest Hemingway

CS 61936

29219 BREST Cédex 2

SAINT-HERBLAIN, le 29 août 2023

REÇU LE

- 5 SEP. 2023

GREFFE TRIB. COM. BREST

REFERENCES :

8 AIR BRETAGNE

RJ/AM/CK – 63.9380

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôts des comptes annuels, un dossier concernant la société 8 AIR BRETAGNE (RCS BREST 837 573 732) et comprenant les documents suivants :

2022 :

- un exemplaire certifié conforme à l'original des comptes annuels de la société, clos au 31 mars 2022,
- un exemplaire du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- un exemplaire d'un extrait du texte des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 juillet 2022,
- un exemplaire d'un extrait du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 juillet 2022 décidant de l'affectation du résultat de l'exercice,
- un chèque à votre ordre d'un montant de 47,54 euros.

7, rue Eugène Cornet - CS 10181 - 44613 Saint-Nazaire - Cédex - Tél. 02 40 53 18 08
15, Boulevard Marcel Paul - Parc de l'Angevinière - Bâtiment C - 44800 Saint-Herblain - Tél. 02 40 48 95 15
e-mail : saint-nazaire@aprojuris.fr - nantes@aprojuris.fr - site internet : www.aprojuris.fr

SARL au capital de 76 000 Euros - R.C.S. St-Nazaire 477 760 821

* Barreau de Saint-Nazaire ** Barreau de Nantes

2023 :

- un exemplaire certifié conforme à l'original des comptes annuels de la société, clos au 31 mars 2023,
- un exemplaire du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- un exemplaire d'un extrait du texte des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 25 juillet 2023,
- un exemplaire d'un extrait du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 25 juillet 2023 décidant de l'affectation du résultat de l'exercice,
- un chèque à votre ordre d'un montant de 45,02 euros.

Je vous remercie de bien vouloir adresser votre certificat de dépôt et votre bordereau de frais en mon cabinet de SAINT HERBLAIN (44800) sis, 15 Bd Marcel Paul – Parc de l'Angevinière – Bâtiment C.

Dans l'attente et vous souhaitant bonne réception des présentes,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Ronan JOLY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'RJ' followed by a long horizontal stroke, located below the printed name.